

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 3 mars 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi dix mars à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **106**
Nombre de membres présents : **61**

Etaient présents :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
Délégués titulaires : Mme BARILLON, Mme BONAMY, M. BOURGUIGNON, M. CHRETIEN, Mme COUE DA SILVA, M. COUTANCEAU, M. DEGOULET, M. DESMEULLES, M. DUTHILLEUL, M. FLAUST, M. GOUTTE, M. GUENNOC, M. HARDOUIN, Mme LAMY, M. LE LAN, M. LECERF, Mme LEFEVRE-PROKOP, Mme LEGRAND, M. MATHON, M. PINTHIER, M. PRIEUX, M. RENARD, M. ROBERT, Mme SASSIER, M. SIX, M. VINCENT.
Délégués suppléants : M. ALLAIRE, M. DAOUT.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE, M. COOL, M. DESHAYES, M. GALLIER, M. GUILLOT, M. LOUIS, Mme NOGUES, Mme WASSNER.
Délégué suppléant : M. BENARD.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
Délégués titulaires : M. DELAHAYE, M. GAUQUELIN, M. LENEZ.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE, Mme DUBOS, M. GERMAIN, Mme GRANA, Mme LELIEVRE, M. PAZ.
Délégué suppléant : M. PICODOT.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
Délégués titulaires : M. DENOYELLE, M. MAUGER.
Délégué suppléant : M. LANDREIN.
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
Délégués titulaires : M. DELPRAT, Mme FIEFFÉ, M. VALENTIN.
Délégué suppléant : M. BOUJRAD.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE**
Délégués titulaires : M. BLAIS, M. DEWAELE, M. LE BRET, M. LEBRETHON.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES**
Délégués titulaires : M. PESQUEREL.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE**
Délégués titulaires : M. CARVILLE, Mme ONRAED.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
Délégués titulaires : M. BAIL, M. BERNARD, M. BERTHAUX, M. BOULEY, M. DESVAGES, Mme DIOUF, M. DIVIER, M. ESCACH, M. GUIDI, M. JOBEY, M. LANDEMAINE, M. LANGLOIS, M. LIZORET, M. LOUVEL, M. MARIE, M. MATA, M. MONTONI, M. POTTIER, M. RAVENEL, M. RIVOIRE, M. SERÉE, M. SIMAR, Mme THOMAS, M. WILLAUME.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310_260310_1155E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

Publication : 11/03/2026



Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

- ⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE
Délégués titulaires : M. BRIARD, M. GILAIN,
Mme LAMY, Mme REVERT.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
Délégués titulaires : M. BOSSARD, M. DUPONT-FEDERICI.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
Délégué titulaire : M. HILBÉ.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
Délégué titulaire : Mme BLANCHER, M. GOBÉ.
- ⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE
Délégués titulaires : M. VANDERMERSCH, M. VAUTIER.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES
Délégués titulaires : M. GUILLEMETTE, Mme LONCLE, M. OUIN.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE
Délégués titulaires : M. ALIMECK, M. GUILLEMOT.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
Délégués titulaires : M. ADAM, Mme BURGAT, Mme FIQUET, M. GOBERT, M. LECOQ, M. RENOUF,
Mme RIBALTA.
- ⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE
Délégués titulaires : M. MARIE, M. TISSIER, M. VIGAN.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES
Délégué titulaire : M. AMILCAR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

Publication : 11/03/2026

SYVEDAC

Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

11. FINANCES – EXERCICE 2026 – REVISION DE LA CONTRIBUTION DES GROUPEMENTS MEMBRES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS ALIMENTAIRES A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2026.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) oblige la mise en place du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs (collectivités, administrations, ménages, professionnels, etc.) à compter du 1^{er} janvier 2024. Pour les collectivités qui sont en charge du service public de gestion des déchets, cela implique une obligation de proposer aux usagers du service des moyens qui permettent de réaliser ce nouveau geste de tri. Deux types de solutions coexistent et sont complémentaires : la gestion in situ (compostage individuel et partagé) et la collecte séparée (en apport volontaire et en porte à porte). Dans le cas d'une collecte séparée, les déchets alimentaires sont alors confiés au SYVEDAC pour traitement.

Le prestataire actuel du SYVEDAC pour le traitement des déchets alimentaires est la Société de Propreté et d'Environnement de Normandie (SPEN S.A.S). Ce marché prend fin le 31 mars 2026.

Afin d'assurer une continuité dans le traitement des déchets alimentaires collectés sur le territoire, une consultation a été lancée selon une procédure d'appel d'offre ouvert avec une date de remise des offres au 21 novembre 2025.

Une seule offre a été reçue. Après analyse, le marché « Réception et traitement des déchets alimentaires collectés sur le territoire du SYVEDAC » est confié à la Société de Propreté et d'Environnement de Normandie (SPEN S.A.S) à partir du 1^{er} avril 2026 pour une période initiale allant jusqu'au 31 mars 2027. Ce marché est reconductible une fois pour une période allant du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028.

Par délibération en date du 2 décembre 2025, le Comité syndical a fixé une contribution 2026 des groupements adhérents à 77€ HT par tonne de déchets alimentaires traitées (contre 76€ HT en 2025), contribution basée sur le prix du marché conclu avec SPEN jusqu'au 31 mars 2026.

Compte tenu du nouveau marché intervenant avec SPEN à compter du 1^{er} avril 2026, il est proposé de fixer la contribution à 86.50€ HT par tonne de déchets alimentaires du 1^{er} avril au 31 décembre 2026.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 2 décembre 2025 « Finances – Exercice 2026 – Budget primitif et détermination des contributions des groupements membres » fixant notamment la contribution des groupements membres du SYVEDAC pour l'année 2026 à 77 € HT par tonne de déchets alimentaires ;

CONSIDERANT le nouveau marché conclu par le SYVEDAC à compter du 1^{er} avril 2026 pour le traitement des déchets alimentaires et de ses nouveaux prix ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la révision de la contribution des groupement adhérents pour le traitement des déchets alimentaires pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2026 ;

FIXE la contribution des groupements adhérents à 86,50€ HT par tonne de déchets alimentaires traités du 1^{er} avril au 31 décembre 2026 ;

DIT que les modifications budgétaires correspondantes seront réalisées à l'occasion du Budget Supplémentaire 2026 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260310-260310_11-DE

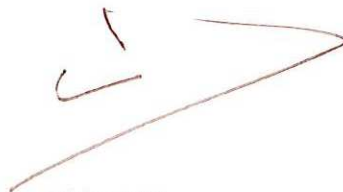
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026
Publication : 11/03/2026



DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme



Olivier PAZ

Président du SYVEDAC

A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026
Publication : 11/03/2026

